

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE TRANSFERT ENTRANT VERS
LE REGIME PREFON-RETRAITE**

ARTICLE 3.2 DE LA NOTICE D'INFORMATION

Renseignements de l'affilié(e)

Nom : Prénom :
Téléphone : __ - __ - __ - __ - __ - __ E-mail :
Statut Affilié cotisant Réf. Préfon : 602

Renseignements de l'organisme détenteur du contrat

Par la présente, je vous informe de mon souhait de procéder au transfert du contrat d'épargne retraite (PERP, Madelin, COREM, CRH, PER, ...)
n° et dont la valeur de transfert est de € détenu auprès de l'organisme vers mon contrat Préfon-Retraite.

Interlocuteur de l'organisme :
Téléphone : __ - __ - __ - __ - __ - __ E-mail :

Renseignements concernant le choix du compartiment à alimenter

Je demande à ce que les droits transférés alimentent le compartiment suivant :

- C1 « versements individuels déductibles »** pour les droits inscrits dans un compartiment de même nature provenant d'un Plan Epargne Retraite ou autre contrat dont la législation admet le transfert vers Préfon retraite.
- C1 Bis « versements individuels non déductibles »** pour les droits inscrits dans un compartiment de même nature provenant d'un Plan Epargne Retraite ou autre contrat dont la législation admet le transfert vers Préfon retraite et pour lesquels l'affilié a opté pour une non-déductibilité fiscale de manière irrévocable conformément à l'alinéa 2 de l'article L.224-20 du Code Monétaire et Financier.
- C2 « épargne salariale »** pour les sommes versées au titre de la participation aux résultats de l'entreprise prévue au titre II du livre III de la troisième partie du code du travail ou De l'intéressement prévu au 1er du même livre III ; ou de versement des entreprises prévus au titre III dudit livre III, ainsi que des droits inscrits au compte épargne-temps dans l'entreprise et dans des limites fixées par décret, des sommes correspondant à des jours de repos non pris, s'agissant des Plans d'épargne retraite entreprise.
- C3 « Entreprise »** pour les transferts de versements obligatoires du salarié ou de l'employeur, s'agissant des plans épargne retraite d'entreprise auxquels le salarié a été affilié à titre obligatoire.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE TRANSFERT ENTRANT VERS LE REGIME PREFON-RETRAITE

ARTICLE 3.2 DE LA NOTICE D'INFORMATION

Déclarations de l'affilié(e)

- J'ai demandé le transfert auprès de l'organisme teneur de mon contrat et j'ai communiqué les coordonnées de CNP Retraite.
- Je vous demande de bien vouloir me confirmer l'acceptation du transfert vers mon contrat Préfon-Retraite et de me communiquer le nombre de points acquis.
- Je reconnais avoir pris connaissance des différentes caractéristiques des plans d'épargne existants via la réception d'un tableau comparatif ainsi que par les notices d'informations relatives au contrat que je souhaite transférer ainsi que celle liée à mon contrat Préfon-Retraite.

Je suis informé(e) que les sommes transférées, au même titre que les cotisations versées, par les affiliés sont transformées en points et donnent droit à des prestations dans les conditions fixées de la notice d'information Préfon retraite (article 4.5.2. et 5.2)

FAIT A, LE __/__/____

SIGNATURE

Informations sur Préfon-Retraite :

Le régime Préfon-Retraite est un contrat d'assurance de groupe, régime régi par les articles L.441- 1 et suivants du Code des assurances dont l'objet est l'acquisition et la jouissance de droits viagers personnels ou le versement d'un capital, payable aux affiliés (dispositif éligible au PER). Il est souscrit par la Caisse nationale de prévoyance de la fonction publique (Préfon) association régie par la loi du 1er juillet 1901 ayant son siège social au 12 bis rue de Courcelles, 75008 Paris. L'objet social de l'association est d'offrir aux fonctionnaires et assimilés des régimes de prévoyance complémentaire, notamment en matière de retraite ; d'assurer la représentation des affiliés auprès des pouvoirs publics et des gestionnaires des régimes créés ; de veiller au respect des valeurs des organisations syndicales fondatrices de solidarité, de progrès social et d'égalité dans la gestion des fonds collectés par les régimes créés, notamment par le choix d'investissements socialement responsables. Il est distribué par la S.A.S Préfon-Distribution au capital social de 200 000 € entièrement libéré. 794 053 629 R.C.S. Paris immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13008416 et ayant son siège social au 12 bis rue de Courcelles, 75008 Paris. Préfon Distribution propose aux agents publics, anciens agents publics et à leurs conjoints le régime de retraite Préfon-Retraite particulièrement conçu pour répondre à leurs attentes et spécificités. Il est souscrit auprès de CNP Retraite, Fonds de retraite professionnelle supplémentaire régi par le code des assurances, ayant son siège social : 4 place Raoul Dautry 75015 Paris, 892 347 501 RCS Paris (à compter du 5 décembre 2022 : 4 promenade Coeur de Ville - 92130 Issy-les-Moulineaux, 892 347 501 RCS Nanterre), S.A au capital de 50 039 269 euros entièrement libéré. 01 42 18 88 88 - www.cnp.fr. CNP Retraite est réassurée pour le régime Préfon-Retraite par Axa, Groupama et Allianz. Retrouvez toutes nos informations sur : www.prefon.fr.

Retrouvez toutes nos informations sur : www.prefon.fr